Conseil municipal

Séance du 28 octobre 2008

ORDRE DU JOUR

A - ADOPTION DES PROCES VERBAUX

Séance du 30 septembre 2008.

<u>B - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE</u> CADRE DE L'ARTICLE 2122-27 DU CO<u>DE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</u> :

I - MARCHES ADAPTES

(Tableau joint)

II – ARRETES MUNICIPAUX

Emprunt à échéance choisie de 988 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne. (Joint)

III - INFORMATIONS DIVERSES:

- 1. Prorogation de la consultation relative à la zone 6 NA et du projet de dossier de déclaration d'utilité publique
- 2. ZAC 2NA « les Poètes »

C – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION ET QUESTIONS DIVERSES

I – AFFAIRES FINANCIERES

- <u>1.1. REPAS DE FIN D'ANNEE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES ORGANISE PAR LA MUNICIPALITE FIXATION DES TARIFS ET ENCAISSEMENT</u>
- 1.2. CFA LA NOUE PARTICIPATION POUR L'ANNEE 2008
- 1.3.- MISSION LOCALE COTISATION POUR L'ANNEE 2008
- 1.4. ECOLE DE MUSIQUE ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE
- 1.5. REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC INSTALLATIONS DE FRANCE TELECOM
- 1.6. MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'OGIVE LE 21 FEVRIER 2009 « SOIREE MUSICALE DANSANTE AVEC GALA » PAR L'OFFICE CULTUREL CHEVIGNOIS EN CO-REALISATION AVEC CHEVIGNY RENOUVEAU
- 1.7. FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION D'UNE SALLE DE L'ESPACE LIBERTE
- 1.8. FIXATION DU TARIF POUR LA LOCATION DU DOJO DE KARATE LES 6 ET 7 JUIN 2009

II - PERSONNEL MUNICIPAL

- <u>2.1. CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR CHEF DE JEUNES ENFANTS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER</u> 2009
- <u>2.2. CREATION D'UN POSTE OCCASIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE NON TITULAIRE</u>

III - URBANISME - TRAVAUX

 $\underline{3.1.}$ - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AC N°20 APPARTENANT A LA FAMILLE VANGI

- 3.2. BATIMENT « LE REPUBLIQUE » : BAIL COMMERCIAL A MONSIEUR AAMARA
- 3.3. CONVENTION RELATIVE A L'INSTALLATION ET A L'EXPLOITATION D'UNE TERRASSE SUR LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR.
- 3.4. INTEGRATION DES VOIRIES APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE
- 3.5. DEMANDE DE RESERVATION D'UN TERRAIN PAR UNE ECOLE PRIVEE CATHOLIQUE
- 3.6. RENOVATION ET EXTENSION DE LA PISCINE MUNICIPALE MARCHES DE TRAVAUX
- 3.7. IMMEUBLE « LE REPUBLIQUE » CONVENTION DE SERVITUDES GDF

IV - AFFAIRES GENERALES

- <u>4.1. BILAN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE</u> (E.P.C.I.) AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE COMADI
- 4.2. BILAN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (E.P.C.I.) AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION ET DE RESEAUX TELEPHONIQUES DE PLOMBIERES LES DIJON

V – QUESTIONS DIVERSES

Conseil municipal

Séance du 28 octobre 2008

NOTE DE PRESENTATION

A - ADOPTION DES PROCES VERBAUX

- Séance du 30 septembre 2008.

<u>B - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-27 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :</u>

I - MARCHES ADAPTES

(Tableau joint)

II - ARRETES MUNICIPAUX

Emprunt à échéance choisie de 988 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne. (*Joint*)

III - INFORMATIONS DIVERSES:

1. <u>Prorogation de la consultation relative à la zone 6 NA et du projet de dossier de déclaration d'utilité publique</u>

Afin de permettre à la population d'appréhender ce projet en toute clarté, la municipalité organise une réunion publique le lundi 27 octobre 2008 à 20 Heures 30, salle des Fêtes de la Mairie et proroge la concertation dont les dossiers de création et de déclaration d'utilité publique seront mis à disposition de la population en mairie, aux heures et jours d'ouverture, jusqu'au mardi 18 novembre 2008, 18 heures. La population est invitée à venir consigner ses observations dans le registre prévu à cet effet, ouvert depuis le début de la concertation.

La Publication concernant cette prorogation de la consultation a été réalisée :

- aux portes de la Mairie le 10 octobre 2008
- sur le Bien Public le 11 octobre 2008
- sur le site de la Ville le 13 octobre 2008,
- sur le « 4 pages » du mois d'octobre 2008.

2. ZAC 2NA « les Poètes »

Des pièces complémentaires sont mises à disposition de la population en Mairie de Chevigny Saint Sauveur (document d'étude d'impact, panneaux d'information pour l'exposition en Mairie depuis le jeudi 16 octobre 2008, rapport de présentation complété).

Un registre de concertation est toujours à la disposition de la population afin de permettre à chacun de déposer ses observations.

C – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION ET QUESTIONS DIVERSES

I – AFFAIRES FINANCIERES

1.1. - REPAS DE FIN D'ANNEE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES ORGANISE PAR LA MUNICIPALITE – FIXATION DES TARIFS ET ENCAISSEMENT

Il convient de fixer la participation des retraités et personnes âgées au repas de fin d'année organisé au Polygone le 13 décembre 2008 par la municipalité.

Proposition:

Personnes de 70 ans et plus domiciliées à Chevigny Saint Sauveur : GRATUIT
Personnes âgées de 60 à 69 ans domiciliées à Chevigny-Saint-Sauveur : 30 €

• Personnes œuvrant en direction des retraités et personnes âgées de la commune + membres du conseil municipal et conjoints :

30 €

 Personnes extérieures à Chevigny-Saint-Sauveur (sous réserve des places disponibles):

37€

1.2. - CFA LA NOUE - PARTICIPATION POUR L'ANNEE 2008

Monsieur le Maire propose que la commune verse pour l'année 2008, une cotisation annuelle de 1 943 € (soit 29 apprentis x 67 €) à l'Association de Gestion et de Développement du Centre de Formation d'Apprentis La Noue à LONGVIC, à laquelle elle adhère depuis 1984.

Pour information:

2005 : 61 € - 2006 : 64 € - 2007 : 67 €.

1.3.- MISSION LOCALE - COTISATION POUR L'ANNEE 2008

Monsieur le Maire propose que la commune verse pour l'année 2008, une cotisation de 5 298,39 € calculée sur la base de 0,51 € par habitant, à la Mission Locale à laquelle elle adhère depuis 1982. *Pour information :*

Tarifs identiques en 2005, 2006, 2007.

1.4. - ECOLE DE MUSIQUE - ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

Le développement de l'initiation à la musique nécessite l'acquisition de nouveaux instruments :

2 clarinettes en UT (pour les essais): 864,00 € les 2
1 saxophone baryton (pour ensemble): 3 991,50 €
Divers instruments de percussions: 1049,00 €
Total: 5 904.50 € TTC

Le Conseil Régional accordant aux communes qui en font la demande, une subvention de 40 % du financement des acquisitions d'instruments de musique, il y a lieu de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne.

1.5. - REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - INSTALLATIONS DE FRANCE TELECOM

Le Code des Postes et Télécommunications prévoit une redevance pour l'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication. Par délibération du 10 avril 2003, la commune a pris une délibération décidant du montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication. Il convient de réactualiser le montant de cette redevance, pour l'année 2008 :

Type d'implantation	Situation au 31.12.2007	Tarifs plafonnés
Km artère aérienne	30,675 km	44,03 €/km
Km artère en sous-sol	250,876 km	33,02 €/km
Emprise au sol	29,60 m ²	22,01 €/m²

1.6. - MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'OGIVE LE 21 FEVRIER 2009 – « SOIREE MUSICALE DANSANTE AVEC GALA » PAR L'OFFICE CULTUREL CHEVIGNOIS EN COREALISATION AVEC CHEVIGNY RENOUVEAU

L'Office Culturel Chevignois souhaite organiser une soirée musicale dansante avec repas à l'Ogive le samedi 21 février 2009, en co-réalisation avec l'Association Chevigny Renouveau et sollicite la gratuité de cette salle.

1.7. - FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION D'UNE SALLE DE L'ESPACE LIBERTE

La municipalité est sollicitée par une association corporatiste AS ORTF TT qui souhaite participer à un championnat de tennis de table. Elle souhaite la mise à disposition d'une salle à l'Espace Liberté (salle B) notamment le jeudi de 20 h à 23 h 30 (entraînement et matchs). Il convient de fixer un tarif de location pour cette salle. La section Tennis de Table de Chevigny-Saint-Sauveur n'est pas opposée à cette utilisation

1.8. - FIXATION DU TARIF POUR LA LOCATION DU DOJO DE KARATE LES 6 ET 7 JUIN 2009

La Fédération Française de Karaté souhaite organiser un championnat de France « corporatifs ». Cette organisation ne faisant pas partie des accords prévus dans la convention avec la Ligue de Bourgogne de Karaté, un tarif de location pour cette utilisation de 1 200 € est proposé.

2.1. – CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR CHEF DE JEUNES ENFANTS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2009

Il est proposé de procéder à la création d'un poste d'éducateur chef de jeunes enfants dans le cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, à compter du 1er janvier 2009.

2.2. – CREATION D'UN POSTE OCCASIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE NON TITULAIRE

Afin de palier un manque de personnel dans les services techniques (remplacement d'agents en congé maladie, congés payés, mise en disponibilité), il convient de créer un emploi non titulaire d'adjoint technique 2ème classe dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, à compter du 1er novembre 2008, pour une période de 3 mois renouvelable une fois, conformément à l'article 3 – alinéa 2 de la loi 84-53 du 26.01.1984.

III - URBANISME - TRAVAUX

3.1. - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AC N°20 APPARTENANT A LA FAMILLE VANGI

Le 1^{er} septembre 2008, la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée section AC n°20 d'une superficie de 865 m² située 37 avenue de la République et appartenant à la famille VANGI, au prix de vente de 398 000 €.

Conformément à la délibération n° 19.03.2008 du 27 mars 2008, le Maire a décidé d'exercer son droit de préemption au prix proposé par l'administration des Domaines, soit 250 000 €.

3.2. - BATIMENT « LE REPUBLIQUE » : BAIL COMMERCIAL A MONSIEUR AAMARA

Il est porté à la connaissance du conseil municipal que Monsieur AAMARA a sollicité la ville de Chevigny-Saint-Sauveur pour louer une cellule professionnelle au bâtiment « Le République ».

Aussi, il convient d'établir un bail commercial de 9 ans entre la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur et la société dénommée Le Vivaldi.

Le montant du loyer proposé est de 3 080 € H.T. par mois, comprenant également une place de parking (estimation des domaines fournie le 23 septembre 2008).

Il est prévu que Monsieur AAMARA prenne possession des locaux le 1er novembre 2008.

Cette location sera gratuite jusqu'au $1^{\rm er}$ février 2009 afin de laisser à l'intéressé un délai pour l'aménagement intérieur de la cellule.

(Projet de bail joint)

3.3. - CONVENTION RELATIVE A L'INSTALLATION ET A L'EXPLOITATION D'UNE TERRASSE SUR LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR.

Dans le cadre de l'exploitation de son activité professionnelle, Monsieur AAMARA souhaite qu'une location soit consentie à la Société Le Vivaldi pour l'occupation d'une terrasse d'une superficie de $30,09~\text{m}^2$ située au 1^{er} étage du bâtiment « Le République ».

Le conseil municipal aura à se prononcer sur le contenu de la convention proposée, notamment sur le prix (10 euros TTC le m²) pour la période d'exploitation, du 1er avril au 1er septembre de chaque année et autoriser le Maire à la signer.

(Projet de convention joint)

3.4. - INTEGRATION DES VOIRIES APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

Il convient d'autoriser le Maire à procéder au transfert des voiries relevant du domaine privé de la commune dans le domaine public de la commune.

(Ci-joint la liste proposée susceptible de modifications suite à décision du conseil municipal)

3.5. - DEMANDE DE RESERVATION D'UN TERRAIN PAR UNE ECOLE PRIVEE CATHOLIQUE

Monsieur le directeur diocésain de l'enseignement catholique de Dijon demande à bénéficier d'une parcelle en zone 6NA (hors ZAC) afin d'y implanter une école privée catholique.

Il s'agit d'émettre un avis favorable à la réservation de la parcelle cadastrée section ZB n°141 d'une superficie de 8 816 m². Cette parcelle avec façade sur la RD 107, jouxtant le parking de l'église de la visitation a fait l'objet d'une estimation de l'administration des Domaines en date du 24 septembre 2008.

3.6. - RENOVATION ET EXTENSION DE LA PISCINE MUNICIPALE – MARCHES DE TRAVAUX

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 octobre 2008 pour l'analyse des offres du marché « Réhabilitation et extension de la piscine municipale ».

Les lots, les options et la variante ci-dessous ont été attribués pour les entreprises suivantes :

- Lot n°3: Gros œuvre-maçonnerie: SNCTP Option: Cloisons en maçonnerie en remplacement cloisons terre cuite: 414 157,59 € HT
- Lot n°4 : Couverture métallique étanchéité : SOPREMA : 177 699,73 € HT
- Lot n°5 : Charpente bois bardage bois : Option : remplacement bardage bois ratifié par bardage panneaux stratifiés MORTIER : 192 341,07 €
- Lot n°8: Menuiseries extérieures aluminium serrurerie: Option: échelle à crinoline accès terrasse -PROTOY – 183 321 € HT
- Lot n°9: Menuiserie bois Variante: PV cylindres en inox-VITU: 83 235,18 € HT
- Lot n°10 : Portes automatiques : PORTALP : 7 947,23 € HT
- Lot n°11 : Carrelage revêtements céramiques : DEL TOSO : 210 198,65 € HT
- Lot n°12 : Faux plafonds suspendus : ISOPLAC : 12 848,69 € HT
- Lot n°13: Peinture revêtements muraux: Option: Protection antigraffiti sur bardage: ALLOUIS: 26 417,87 € HT
- Lot n°14 : Cloisons et cabines vestiaires : FABALU : 23 760,74 € HT
- Lot n°15 : VRD Aménagements extérieurs : MAITRO : 41 851,00 € HT
- Lot n°16 : Chauffage traitement de l'air : MOUILLOT : 357 658,26 € HT
- Lot n°17 : Plomberie Sanitaire : BŒUF : 98 334,00 € HT
- Lot n°18 : Traitement d'eau et chauffage piscine : L'EAU PURE : 39 975,00 € HT
- Lot n°19 : Electricité : SPIE : 115 373,07 € HT
- Lot n°21 : SPA : SOMETHY : Soulève personnes :43 374,00 € HT
- Lot n°22 : Equipements casiers vestiaires : SUFFIXE : 62 385,00 € HT

Il a été décidé de relancer les lots ci-dessous en procédure négociée après publicité et mise en concurrence préalable au titre de l'article 35-I-1 du code des Marchés Publics :

- N°6 Revêtement de façade bardages métallique, offre irrégulière,
- N°7 Cloisons doublage plâtrerie, offre irrégulière.

Le conseil municipal devra se prononcer sur le choix de retenir ou non le lot optionnel n°20 — Contrôle d'accèset éventuellement de relancer ce lot en procédure négociée après publicité et mise en concurrence préalable au titre de l'article 35-I-1 du code des Marchés Public :

N°20 Contrôle d'accès, offre irrégulière.

Conformément à la demande du Grand Dijon attribuant une aide de 393 300 euros pour ce projet, des clauses d'insertion sociale ont été prévues à la consultation pour les lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 13, 15, 16, 17 et 19.

3.7. - Immeuble « Le République » - convention de servitudes GDF

Le conseil municipal doit autoriser le maire à signer une convention de servitude entre la commune et Gaz de France pour l'alimentation en gaz du bâtiment « le République » sur la parcelle cadastrée section AD n° 237-247.

IV - AFFAIRES GENERALES

<u>4.1. – Bilan des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) auxquels adhère la commune – COMADI</u>

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit présenter au conseil municipal le bilan 2007 de la COMADI.

4.2. - Bilan des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) auxquels adhère la commune - Syndicat intercommunal d'électrification et de réseaux téléphoniques de PLOMBIERES LES DIJON

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit présenter au conseil municipal le bilan 2007 du Syndicat intercommunal d'électrification et de réseaux téléphoniques de PLOMBIERES LES DIJON.

V – QUESTIONS DIVERSES